

Département de la Lozère
COMMUNE DE SAINT-BONNET LAVAL
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juin 2019

Membres en exercice : 20
Présents : 11
Procurations : 3
Adoptions : 14 voix
Date de convocation : 17/06/2019
Date d'affichage : 17/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. Jean-Louis SOULIER, Maire.**

Etaient présent(e)s : MAYRAND Jean-Claude, CHAMP René, CHAMP Alain, ARCHER Pascal, CHAZAL Joseph, CHASTEL Patrick, GIRARDY Robert, MAYRAND Elisabeth, THOMAS Josette, SOULIER Jean-Louis, RAMBEAU Bernadette,

Excusés : BELLEDENT Thierry (Pouvoir à CHAZAL Joseph), TRINTIGNAC Anne (Pouvoir à SOULIER Jean-Louis), BOUQUET Nicole (Pouvoir à MAYRAND Elisabeth)

Etaient absent(s) : COMBIN Claudette, ROUYEYRE Emile, GREGORY Sandrine, RIEU Sébastien, VINCENT Jean-Paul, LAFONT Thierry

Secrétaire : RAMBEAU Bernadette

DCM 28-06-19 : 1

Objet : Regroupement des deux bureaux de vote de la commune St Bonnet-Laval

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci d'efficacité, d'économie et par manque de moyen humains (électeurs âgés) pour la tenue des bureaux, il serait souhaitable de regrouper les deux bureaux de vote de la commune de St Bonnet-Laval en un bureau unique à la mairie de St Bonnet-de-Montauroux à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

DCM 28-06-19 : 2

Objet : Recherche des biens sans Maître

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la SAFER Occitanie et de la SARL FCA « Les Clés Foncières » pour l'identification et l'intégration des BVSM (biens vacants sans Maître) au patrimoine communal. Il précise que cette opération de 1 500 € HT peut être subventionnée à hauteur de 50 % par le département.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER et la SARL FCA et à engager la procédure d'identification des BVSM

CHARGE Monsieur le Maire à solliciter auprès du département une subvention à hauteur de 50 % de la dépense prévue (1 500 € HT).

DCM 28-06-19 : 3

Objet : Réfection des chemins de Tresbos

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de remettre en état les chemins de Tresbos dégradés suite aux violents orages de ce printemps.

L'entreprise ENGELVIN a établi un devis de 9 590 € HT et serait prêt à intervenir rapidement pour remettre en état ces chemins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ces travaux urgents.

DCM 28-06-19 : 4

Objet : Adoption d'un blason pour la commune nouvelle de « St Bonnet-Laval»

Vu la proposition faite par Mr MOLINIER Jean-Claude en avril 2019 qui consistait à créer un blason communal pour la commune nouvelle St Bonnet-Laval ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de

DOTER la commune du blason ci-après proposé par Monsieur MOLINIER Jean-Claude dont l'explication est la suivante :

Le chef et le gueules proviennent des armes de la famille de Rochebaron, seigneur des deux anciennes communes au château de Montauroux. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Le chaussé, par sa forme pointue vers le bas, traduit le terme de Laval, la vallée.

Le pont symbolise à la fois celui dit du "Bout-du-Monde", pont romain, et le viaduc du Chapeauroux qui compte 25 arches.

Le château qui est bâti sur le pont représente celui de Condres qui date du 15^e siècle et qui est construit sur un l'ancien site romain dit de Condate, le lieu où se rejoignent les routes romaines de la Régordane et la Via-Agrippa.

L'or et la tête de lion sont issus des armes de la famille de Montlaur, autre seigneur de Montauroux. La remarque concernant la reprise des armes de famille est valable ici aussi.

Les ornements sont deux branches de bruyère de sinople, fleuries de gueules, mises en sautoir par la pointe et liées d'or afin d'indiquer la présence de landes.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

